



COMMUNIQUE DE PRESSE

31 mai 2010

Eurofins Scientific procède à une émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « OBSAAR ») de 175.995.654 euros afin d'allonger la maturité moyenne de sa dette et de financer ses investissements

Eurofins Scientific annonce l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 175.995.654 euros représenté par 295.990 OBSAAR d'une valeur nominale unitaire de 594,60 euros. L'opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers en date du 28 mai 2010 sous le numéro 10-155.

A chaque obligation sera attaché 1 BSAAR et 2 BSAAR donneront le droit de souscrire entre le 30 juin 2012 et le 29 juin 2017 inclus à une action nouvelle ou existante de la société Eurofins Scientific avec un prix d'exercice de 40 €. Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises par exercice des BSAAR, sous réserve d'ajustements éventuels, est de 147.995 actions représentant 1,04 % du capital et 0,89 % des droits de vote sur une base non diluée et un produit d'émission de 5.919.800 euros.

Eurofins Scientific utilisera le produit de l'émission d'une part pour racheter tout ou partie des Obligations émises le 14 mars 2006 (les « **Obligations 2006** ») et cotées sous le numéro de code ISIN FR0010292763, ce qui permettra à la société d'allonger la maturité moyenne de sa dette et d'autre part, utilisera le solde du produit de l'émission au financement courant des besoins généraux de la Société incluant ses investissements consistant à moderniser et étendre son réseau de laboratoires.

Les Etablissements Bancaires détenant des Obligations 2006 se verront racheter les Obligations 2006 qu'ils détiennent, dans la limite, toutefois, du montant de leur souscription effective respective aux OBSAAR objets de la présente émission. Ce rachat s'effectuera au pair majoré des intérêts courus. Ainsi, à la connaissance de la Société, si les Etablissements Bancaires souscrivaient à hauteur de la totalité de leur engagement, un nombre maximum de 53.217 Obligations 2006 serait racheté, au prix de 1.320 euros par Obligation 2006, soit un montant nominal maximum de 70.246.440 euros, majoré des intérêts courus.

Pour préserver l'égalité de traitement entre les détenteurs d'Obligations 2006, cette faculté de rachat par la Société sera étendue à tout détenteur d'Obligations 2006, autre qu'un Etablissement Bancaire, souscrivant des OBSAAR objets de la présente émission dans les mêmes conditions et au même prix que pour les Etablissement Bancaires, dans la limite, toutefois, du montant de sa souscription effective aux OBSAAR objets de la présente émission.

La dite faculté de rachat sera exerçable dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la date de règlement-livraison de l'émission c'est-à-dire au plus tard le 5 juillet 2010. La demande de rachat devra être reçue par CACEIS (14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux cedex 9) au plus tard le 2 juillet 2010.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement hors de France et en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Cette émission dirigée par Crédit Agricole CIB, Natixis et Société Générale Corporate & Investment Banking (Chefs de File et Teneurs de Livre), et conseillée par Europe Offering sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription (les « **DPS** ») (à titre irréductible et réductible). La parité d'émission retenue est de 1 OBSAAR pour 48 DPS détenus, chaque OBSAAR étant constituée d'une Obligation et d'un BSAAR.

La souscription sera ouverte du 10 juin 2010 au 16 juin 2010 inclus. Elle bénéficie d'engagements fermes de souscription des OBSAAR non souscrites pris par un consortium de banques composé de Banque Populaire Atlantique, BCME, BECM, Banque Palatine, BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, LCL, Natixis et Société Générale (les « Etablissements Bancaires ») et portant sur l'intégralité de l'emprunt.

Eurofins Scientific attire l'attention du public sur les facteurs de risques mentionnés dans le prospectus.

Mise à disposition du prospectus

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Eurofins Scientific (www.eurofins.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Eurofins Scientific SE, Site de la Géraudière, rue Pierre Adolphe Bobierre, BP 4230, 44323 Nantes Cedex, de Natixis (30, avenue Pierre Mendès-France 75 013 Paris) et de Société Générale Corporate & Investment Banking, GLFI/GCM/SEG, 75886 Paris cedex 18.

Le prospectus ayant reçu le visa numéro 10-155 de l'Autorité des marchés financiers en date du 28 mai 2010 est constitué (i) du document de référence d'Eurofins Scientific déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 mars 2010 sous le numéro D . 10-0138, (ii) de l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF le 28 mai 2010 sous le numéro D.10 – 0138 – A01, (iii) d'une note d'opération et (iv) d'un résumé du prospectus inclus dans la note d'opération.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement hors de France et en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Principales Caractéristiques de l'Opération

Eléments clés de l'émission

Du 10 juin 2010 au 16 juin 2010 inclus, les titulaires de DPS à l'ouverture de la Période de Souscription à l'exclusion de tout autre titulaire de DPS (ci-après les « **Titulaires de DPS** ») ont trois possibilités :

- acquérir auprès des Etablissements Bancaires des BSAAR à raison de 1 BSAAR pour 48 DPS cédés, au prix de 1,60 € par BSAAR en cédant tout ou partie de leurs DPS (les « **Cédants de DPS** »), au prix global de 0,01€ par cédant, à Banque Populaire Atlantique, BCME, BECM, Banque Palatine, BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, LCL, Natixis et Société Générale (les « **Etablissements Bancaires** ») ; et/ou
- souscrire aux OBSAAR par l'exercice de tout ou partie de leurs DPS à titre irréductible à raison de 1 OBSAAR pour 48 DPS et le cas échéant, souscrire à titre réductible aux OBSAAR ; et/ou
- céder tout ou partie de leurs DPS sur le marché ou hors marché.

Une personne ayant acquis des DPS sur le marché ou hors marché pendant la période de cotation des DPS ne pourra pas les céder aux Etablissements Bancaires afin d'acquérir des BSAAR seuls.

Les titulaires de DPS devront faire leur affaire des rompus.

La faculté d'exercice des BSAR émis dans le cadre de l'émission d'OBSAR de mars 2006 (ci après définis les « **BSAR 2006** ») et des stock-options sera suspendue du 9 juin 2010, jusqu'au 29 juin 2010 inclus. Cette suspension fera l'objet d'une publication au Bulletin des Annonces légales obligatoires (BALO) du 2 juin 2010 et prendra effet le 9 juin 2010. Les titulaires de BSAR 2006 et de stock-options qui auront exercé leurs BSAR et stock-options avant le 9 juin 2010 recevront, au titre de l'exercice de ces BSAR et stock-options, des actions assorties de DPS. L'Actionnaire Principal (tel que défini ci-après) s'est engagé à renoncer et à faire annuler un nombre de DPS correspondant au nombre de DPS livrés aux titulaires de BSAR 2006 et de stock-options exercés avant la suspension de telle sorte que le nombre d'OBSAAR émises demeure fixé à 295.990.

Conditions de l'Offre d'OBSAAR

- **L'émission des OBSAAR est réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires.**

La souscription des OBSAAR sera réservée par préférence :

- aux porteurs d'actions enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 9 juin 2010, ou
- aux cessionnaires de leurs DPS.

Les titulaires de DPS pourront souscrire à l'émission du 10 juin 2010 au 16 juin 2010 inclus :

- à titre irréductible, à raison de 1 OBSAAR pour 48 DPS,
- et, à titre réductible en sus de leur souscription à titre irréductible.

Les DPS (code ISIN : FR0010891754) seront négociables sur le marché Euronext Paris du 10 juin 2010 au 16 juin 2010 inclus.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement hors de France et en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

➤ **Intention de l'Actionnaire Principal**

La société Analytical Bioventures SCA qui détient 6.559.570 actions EUROFINs SCIENTIFIC, soit 46,2 % du capital et 52,8 % des droits de vote de la Société (l'« **Actionnaire Principal** ») (i) cédera les DPS lui appartenant à l'ouverture de la période de souscription (après déduction de 54 DPS dont elle demandera l'annulation¹ et des éventuels DPS qu'elle devrait annuler suite à l'exercice de BSAR 2006 ou de stock options) au prix global de 0,01 euro aux Etablissements Bancaires et (ii) se portera acquéreur, au prix unitaire de 1,60 euro, du nombre de BSAAR correspondant au nombre de BSAAR qu'elle aurait obtenus si elle avait exercé ces DPS à titre irréductible.

Dans le cas où aucun exercice de BSAR 2006 ou des stock-options ne serait constaté, l'Actionnaire Principal céderait 6.559.516 DPS et se porterait acquéreur de 136.656 BSAAR.

Par ailleurs, dans la mesure où les Etablissements Bancaires ne souhaitent pas conserver les BSAAR détachés des OBSAAR qu'ils viendraient à détenir, Analytical Bioventures SCA s'est engagée à leur racheter, au prix unitaire de 1,60 euro, le solde des BSAAR détachés des OBSAAR par eux souscrites à titre irréductible et réductible qui ne leur auraient pas été rachetés par les Titulaires de DPS dans les conditions énoncées à la section 5.1.1.5. de la note d'opération.

L'Actionnaire Principal se réserve le droit de céder, au plus tard le 29 juin 2010, des BSAAR qu'il aura acquis à certains managers du Groupe qui lui auront fait part de leur intention d'acquérir des BSAAR du 10 juin au 16 juin 2010 inclus.

L'Actionnaire Principal n'a pas à la date du prospectus de stratégie déterminée quant à la gestion future de son portefeuille de BSAAR.

➤ **Engagements des Etablissements Bancaires**

Les Etablissements Bancaires se sont engagés à l'égard de la Société et de l'Actionnaire Principal :

- à exercer la totalité des DPS cédés par les Cédants de DPS et à souscrire à titre irréductible à la totalité des OBSAAR correspondantes ;
- à passer un ordre de souscription à titre réductible sur le solde de l'émission en vue d'assurer la souscription de la totalité des OBSAAR à émettre ;
- à céder des BSAAR aux Cédants de DPS à hauteur de leurs demandes sur la base de 1 BSAAR, au prix unitaire de 1,60 euro, pour 48 DPS cédés ;
- à céder à Analytical Bioventures SCA, le solde des BSAAR non cédés aux Cédants de DPS.

➤ **Evaluation indépendante**

Il ressort de la conclusion du rapport de l'expert sur l'évaluation des BSAAR que la fourchette d'évaluation d'un BSAAR est comprise entre 1,50 euro et 1,71 euro selon la méthode d'évaluation et les hypothèses de volatilité retenues et que le prix de cession de 1,60 euro, qu'encadre la fourchette de valorisation, est donc raisonnable.

¹ afin de permettre la parité d'exercice par compensation prévue à la section 4.1.8.1.3.2 de la note d'opération

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement hors de France et en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

OBSAAR

Nombre d'OBSAAR	295.990.
Prix d'émission des OBSAAR	Au pair soit 594,60 euros.
Nombre de BSAAR attachés à chaque Obligation	1 par Obligation.
Produit brut de l'émission	175.995.654 euros.
Produit net estimé de l'émission	174 M€.
Période de souscription	Du 10 juin 2010 au 16 juin 2010 inclus.
Principales caractéristiques des Obligations	
Code ISIN	FR0010891770
Nombre	295.990.
Valeur nominale	594,60 euros.
Date d'émission et de jouissance	29 juin 2010.
Durée de l'emprunt	7 ans.
Vie moyenne	6 ans.
Forme	Au porteur ou au nominatif.
Intérêt nominal	Euribor 3 mois + 1,75 % payable trimestriellement à terme échu les 29 septembre, 29 décembre, 29 mars et 29 juin de chaque année et pour la première fois le 29 septembre 2010.
Marge actuarielle pour les Etablissements Bancaires	1,80 % sur la base d'un taux de l'Euribor 3 mois de 0,697 % (le 25 mai 2010).
Remboursement normal	Les Obligations seront remboursées au pair selon l'échéancier suivant : 29 juin 2015 (5 ^{ème} anniversaire) : 98.663 Obligations 29 juin 2016 (6 ^{ème} anniversaire) : 98.663 Obligations 29 juin 2017 (7 ^{ème} anniversaire) : 98.664 Obligations
Amortissement anticipé par rachats en bourse ou hors bourse ou par offres	Possible, à tout moment, en tout ou partie, au gré de la Société, sans limitation de prix ni de quantité.
Remboursement anticipé au gré de la Société	Possible, en tout ou partie à toute Date de Paiement d'Intérêts, au pair, majoré du Montant d'Intérêts dû à cette date.
Exigibilité anticipée	Sur décision de l'assemblée générale des porteurs d'Obligations au pair, majoré des intérêts courus dans certains cas de défaut ou de non respect de ratios financiers (voir paragraphe 4.1.8.4 de la note d'opération).
Remboursement anticipé au gré des porteurs d'Obligations en cas de Changement de Contrôle, de Cession d'une Filiale Importante ou, sous certaines conditions, de Remboursement des TSSDI.	Tout porteur d'Obligations pourra, à son seul gré, demander le remboursement anticipé au pair, majoré des intérêts courus de ses Obligations (voir paragraphe 4.1.8.5 de la note d'opération).

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement hors de France et en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Rang de créance	Engagements chirographaires directs, généraux, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés, venant au même rang entre eux.
Maintien de l'emprunt à son rang	Oui, limité aux emprunts obligataires.
Cotation	Cotation des Obligations prévue le 29 juin 2010, séparément des BSAAR, sur le marché Euronext Paris.
Représentation	Masse des porteurs d'Obligations.
Principales caractéristiques des BSAAR	
Code ISIN	FR0010891796
Prix d'exercice	40 euros ² .
Parité d'exercice	Sous réserve d'ajustements éventuels, une action nouvelle ou existante pour 2 BSAAR.
Durée	7 ans
Nombre total	295.990
Restriction à la libre négociabilité / Période d'incessibilité	Les BSAAR sont incessibles et donc non négociables du 30 juin 2010 jusqu'au 29 juin 2012 inclus. Sous réserve des exceptions prévues au paragraphe 4.2.1.10 de la note d'opération
Période d'exercice	Du 30 juin 2012 jusqu'au 29 juin 2017 inclus.
Remboursement anticipé à 0,01 euro par BSAAR à l'initiative de la Société	A tout moment, au plus tôt le trentième jour suivant la date d'admission des BSAAR aux négociations sur le marché Euronext Paris jusqu'au 29 juin 2017 inclus, sous réserve de la publication d'un avis, 60 jours au moins avant la date de remboursement anticipé envisagée si la moyenne arithmétique, calculée sur 10 jours de bourse consécutifs parmi les 20 qui précèdent la parution de l'avis, des produits des cours de clôture de l'action et de la Parité d'Exercice en vigueur à chaque date, excède 72 euros soit 180 % du prix d'exercice des BSAAR .
Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice de BSAAR	Sous réserve d'ajustements éventuels, 147.995 actions représentant 1,04 % du capital et 0,89 % des droits de vote sur une base non diluée au 24 mai 2010 et un produit d'émission de 5.919.800 euros.
Cotation	Cotation prévue le 30 juin 2012.
Forme	Nominative jusqu'à leur admission aux négociations sur Euronext Paris. Nominative ou au porteur à compter de leur admission.
Jouissance et cotation des actions nouvelles provenant de l'exercice des BSAAR	Jouissance du 1 ^{er} jour de l'exercice social au cours duquel intervient la Date d'Exercice et demandes d'admission périodiques.

² Soit 25,04 % de prime, par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 20 séances de bourses du 27 avril 2010 au 24 mai 2010 de 31,99 euros.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement hors de France et en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Représentant des porteurs	Masse des porteurs de BSAAR.
Modifications des caractéristiques des BSAAR	<p>Possible sous les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorisation préalable de l'assemblée des actionnaires sur la base d'un nouveau rapport d'expert ; - approbation de la masse des porteurs. <p>Toute modification des caractéristiques des BSAAR fera l'objet d'un communiqué de la Société.</p>

➤ **Calendrier indicatif de l'opération**

25/05/2010	Décision du Conseil d'administration décidant de l'opération et subdéléguant au Président Directeur Général le pouvoir de fixer les conditions définitives de l'émission.
28/05/2010	Décision du Président Directeur Général fixant les conditions définitives de l'émission.
28/05/2010	Visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur le Prospectus.
31/05/2010	Diffusion d'un communiqué décrivant les principales caractéristiques de l'opération et précisant les modalités de mise à disposition du Prospectus. Publication par NYSE Euronext de l'avis d'émission et de cotation des DPS.
02/06/2010	Publication au BALO de l'avis relatif à la suspension de l'exercice des BSAR 2006
09/06/2010	Début de la suspension de l'exercice des BSAR 2006 et des stock options
10/06/2010	Détachement des DPS. Début de la période de cotation des DPS. Ouverture de la période de souscription.
16/06/2010	Clôture de la période de souscription. Fin de la période de cotation des DPS.
25/06/2010	Diffusion par la Société d'un communiqué annonçant les résultats de l'opération Publication par NYSE Euronext du barème de réduction des souscriptions à titre réductible. Publication par NYSE Euronext de l'avis d'admission des Obligations aux négociations sur le marché Euronext Paris.
29/06/2010	Règlement-livraison des Obligations et livraison des BSAAR. Admission des Obligations aux négociations sur le marché Euronext Paris.
30/06/2012 (en l'absence d'admission anticipée)	Admission des BSAAR aux négociations sur le marché Euronext Paris.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement hors de France et en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

A propos de Eurofins Scientific

Eurofins Scientific – un leader global de la bio-analyse

Eurofins Scientific est une société franco-allemande du secteur des sciences de la vie spécialisée dans la prestation de services analytiques pour des clients issus de nombreux secteurs incluant l'industrie pharmaceutique, alimentaire et l'environnement.

Avec un effectif d'environ 8 000 personnes, un réseau de plus de 150 laboratoires répartis dans 30 pays et un portefeuille riche de plus de 40 000 méthodes analytiques permettant de valider la traçabilité, l'authenticité, l'origine, la sécurité, l'identité et la pureté des substances biologiques et de nombreux produits, le Groupe investit afin d'offrir à ses clients des services analytiques de grande qualité, avec des résultats fiables et rapides ainsi que des prestations de conseil par des experts hautement qualifiés.

Le Groupe Eurofins est le leader mondial sur le marché de l'analyse agro-alimentaire et figure parmi les premiers prestataires globaux sur les marchés de l'analyse des produits pharmaceutiques et de l'environnement. Le Groupe a l'intention de poursuivre une stratégie de développement qui repose sur l'élargissement de ses technologies et de sa présence géographique. Par des programmes de R&D et par acquisitions, le groupe intègre les derniers développements technologiques qui lui permettent d'offrir à ses clients un ensemble de solutions analytiques sans équivalent sur le marché, ainsi que la gamme la plus complète de méthodes d'analyse.

Un des acteurs internationaux les plus innovants du secteur, Eurofins est idéalement positionné pour satisfaire les exigences de qualité et de sécurité toujours croissantes de ses clients et des organismes de réglementation à travers le monde.

Les actions d'Eurofins Scientific sont cotées sur les bourses de Paris (ISIN FR0000038259) et de Francfort (WKN 910 251). Elles sont accessibles également à Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne via NYSE Euronext (Reuters EUFI.PA, Bloomberg ERF : FP, ESF, EUFI.DE).

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter:

Relations investisseurs

Tél. : +32-2-769 7383

E-mail : ir@eurofins.com

AVERTISSEMENT

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par Eurofins Scientific SE des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les "OBSAAR") ne peut être diffusée dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise ou dans lequel une telle diffusion constituerait une violation de dispositions légales ou réglementaires.

Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des OBSAAR peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques, Eurofins Scientific SE n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen, la ("Directive Prospectus").

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou tout autre pays où une telle offre ou invitation constituerait une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement hors de France et en particulier aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

L'offre et la vente des OBSAAR seront effectuées dans le cadre d'une offre au public en France après délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur le prospectus relatif à l'émission et à l'admission des Obligations et des BSAAR sur le marché Euronext Paris.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les "États membres") ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des OBSAAR rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les OBSAAR peuvent être offertes dans les États membres uniquement :

(a) à des personnes morales autorisées ou agréées pour opérer sur les marchés financiers, où à défaut, à des personnes morales dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ;

(b) à des personnes morales remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la société ; ou

(c) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Eurofins Scientific SE d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public d'OBSAAR » dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les OBSAAR objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces OBSAAR, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus.

S'agissant du Royaume-Uni, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les "Personnes Habilitées"). Les OBSAAR sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des OBSAAR ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

S'agissant des États-Unis d'Amérique, ce communiqué de presse ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre, ni d'une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres financiers aux États-Unis d'Amérique. Les OBSAAR, Obligations, les BSAAR et les actions sous-jacentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 (le « Securities Act »), ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis d'Amérique et ne pourront être offertes ou vendues ni aux États-Unis d'Amérique ni à ou pour le compte ou le bénéfice des U.S. persons (tel que défini par la Regulation S du Securities Act) qu'en vertu d'une exemption d'enregistrement conformément au Securities Act et de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis d'Amérique qui serait applicable. Eurofins Scientific SE n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis.